

COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 53

Présents : 40

Absents avec pouvoir : 12

Absents sans pouvoir : 1

Madame Nathalie ALLARD est nommée secrétaire de séance.

Décisions du Maire

Décisions prises sous le mandat de Mme Aline BRAY, Maire jusqu'au 1^{er} juillet 2022

Mise à disposition précaire du site de l'ancien Comptoir Agricole des Mauges - Saint-Sauveur-de-Landemont

[2022_062, 08/06/2022] :

Mise à disposition d'une partie du site de l'ancien Comptoir Agricole des Mauges à l'association Mauges Solidaires sous la forme d'une convention de mise à disposition précaire à titre gratuit.

Achat de mobilier pour la Médiathèque de Drain

[2022_064, 10/06/2022] :

Achat de mobilier pour la médiathèque de Drain pour un montant de 16 049,31 €HT soit 19 259,17 €TTC – Entreprise CONCEPT BUREAU SERVICE.

Acceptation d'un don

[2022_065, 13/06/2022] :

L'association Saint-Pierre de Bouzillé souhaite prendre en charge financièrement la réfection de la peinture des portes de l'église. Les travaux devant être financés par la Commune, l'association fait un don d'un montant de 1.680,94 € à la Commune.

Construction d'une médiathèque à Drain - Avenant n°4 au lot n°4

[2022_066, 13/06/2022] :

Construction d'une médiathèque à Drain

Avenant n°4 au lot n°4 « Menuiserie extérieure alu » titulaire Erdralu (44). Suppression des cylindres et brises soleil, ajout d'un garde-corps pour – 1 850,53 € TTC.

Vente d'un broyeur occasion SUIRE hors d'usage - Pôle 3

[2022_067, 17/06/2022] :

Vente d'un broyeur d'accotement hors d'usage de marque SUIRE pour un montant de 150 €uros (net de taxe) à Monsieur GRIMAUT Gérard domicilié 19, rue des Mauges LE FUILET 49270 MONTREVAULT SUR EVRE

Installation d'un filet pare ballons au stade de Champtoceaux (terrain d'honneur)

[2022_068A, 22/06/2022] :

Installation d'un filet pare ballons au stade de Champtoceaux (terrain d'honneur) par la société EFFIVERT – pour un montant de 13 100,80€ HT.

Remplacement de la chaudière gaz de la salle omnisports de St Laurent des Autels

[2022_069A, 22/06/2022] :

Remplacement de l'ancienne chaudière (obsolète) par une chaudière gaz à condensation par la société ADECLIM – Salle de sport de ST LAURENT DES AUTELS, pour un montant de 24 540,97€ HT.

Remboursement frais suite à un accident rue de la Rabotellerie à St Laurent des Autels

[2022_070, 22/06/2022] :

Dégradations liées à un accident survenu le 4 juin dernier rue de la Rabotellerie à St Laurent des Autels -

Licences SOPHOS pour les 9 mairies déléguées (60 mois)

[2022_071, 29/06/2022] :

Renouvellement des licences SOPHOS pour les mairies déléguées sur 60 mois pour 11 585,46 € TTC (devis APSSI Group-44)

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 38 POUR, 0 CONTRE et 12 ABSTENTION(S), décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 tel que présenté en annexe.

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1er juillet 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2022 tel que présenté en annexe.

3 - Création et désignation des membres des commissions municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE FIXER 8 (huit) le nombre de commissions de la commune ;
- DE PRÉCISER leur dénomination, le nombre de membre et leur composition selon le tableau ci-dessus.

4 - Élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE PROCLAMER membres du conseil d'administration du CCAS d'Orée-d'Anjou :

1. Valérie DA SILVA FERREIRA
2. Marie-Claude VIVIEN
3. Patricia MAUSSION
4. Patricia BORDAGE
5. Énora DORET

5 - Commission d'Appel d'Offres : modalités de dépôt et de présentation des candidatures et élection des membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CRÉER la commission d'appel d'offres selon les conditions exposées ci-dessus ;
- DE DÉFINIR les conditions de dépôt des listes de candidats à l'élection à la commission conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales :
 - ↳ Le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants aura lieu au cours de la présente séance ;
 - ↳ Le dépôt des listes s'effectuera par proclamation orale d'un conseiller municipal candidat qui pourra également énumérer ceux des autres conseillers municipaux candidat sur la même liste, ou à défaut, chacun des candidats proclamera sa candidature ;
 - ↳ Le dépôt des listes est ouvert pendant deux (2) minutes avant le vote ;
 - ↳ Tous les membres du conseil sont autorisés à candidater sur une liste déposée.
- D'ÉLIRE membre de la commission d'appel d'offre les candidats suivants :

Titulaires	Suppléants
Teddy TRAMIER	Vincent LERENDU
Claudine BIDET	Florian TRUCHON
Lydie PINEAU	Anne GUILMET
Daniel TOUBLANC	Jean-Claude FÉVRIER
Aurélien LE CORRE	Jacques PRIMITIF

6 - Composition de la Commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER les membres de la majorité suivants pour siéger à la Commission de Contrôle des listes électorales :

Titulaires	Suppléants
Emmanuelle DUPAS	Nathalie ALLARD
Michel PAGEAU	Hubert GUITON
Pierre-Henri GALLIÈRE	Camille BOISNEAU

- DE DÉSIGNER les membres de la minorité suivants pour siéger à la Commission de Contrôle des listes électorales :

Titulaires	Suppléants
Laurence MARY	Mina MOKHLISSE
Alain TERRIEN	Aurélien LE CORRE

7 - Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la désignation de la liste de 32 personnes suivante pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Commune déléguée	Titulaires	Suppléants
Bouzillé	Emmanuel DE SAINT PERN Guylène CUSSONNEAU	Gildas BLIN
Champtocéaux	Madeleine BODINEAU Danielle HARDY	Janine HIVERT André TERRIEN Philippe GILIS
Drain	Sandrine BRICARD	Didier BROUARD Paul GARNIER Céline PIGREE
Landemont	Jean-Claude FÉVRIER Mireille DALAINE	Joël ALLARD Daniel TOUBLANC
La Varenne	Gilles ROUSSELIÈRE Vincent MASSIDDA	Isabelle BILLET
Liré	Yvan SEJOURNE Jean-Paul EPOUDRY	Marie-Christine LECOMTE Gilles CHENOUARD
Saint-Christophe-la-Couperie	Bernadette COIFFARD Bernard CLEMOT	Anne GUILMET

Commune déléguée	Titulaires	Suppléants
Saint-Laurent-des-Autels	Magalie PARAIN Fabien BOUDAUD	Serge GRAVOIL
Saint-Sauveur-de-Landemont	Florian TRUCHON	Jean-Paul LE CALONNEC Catherine YVIQUEL

8 - Désignation de représentants auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – EPCI à fiscalité propre MAUGES COMMUNAUTÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour représenter la collectivité auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Mauges Communauté :
 - André MARTIN
 - Lydie PINEAU
 - Pierre-Henri GALLIÈRE

9 - Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire (SIEML)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER Monsieur Teddy TRAMIER représentant titulaire auprès du SIEML ;
- DE DÉSIGNER Monsieur Vincent LERENDU représentant suppléant auprès du SIEML.

10 - Désignation de représentants auprès du CPIE Loire Anjou

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER les représentants suivants pour représenter la collectivité auprès du CPIE Loire Anjou :
 - Michel PAGEAU
 - Vincent LERENDU
 - Olivier MARTIN

11 - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation du Service Public Industriel et Commercial « Liaison Fluviale »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'INSTALLER la commission communale « Économies locales et attractivités » en tant que Conseil d'Exploitation,
- DE MAINTENIR la nomination de Madame Alisson ENTZMANN, responsable du bateau « la Luce », en qualité de directrice de la régie.

12 - Désignation d'un représentant auprès du comité de programmation LEADER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER Monsieur André MARTIN en qualité de représentant titulaire de la commune d'Orée-d'Anjou auprès du comité de programmation LEADER ;
- DE DÉSIGNER Madame Isabelle BILLET en qualité de représentante suppléante de la commune d'Orée-d'Anjou auprès du comité de programmation LEADER.

13 - Désignation de représentants auprès du Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER Monsieur Michel PAGEAU représentant titulaire auprès du Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire ;
- DE DÉSIGNER Monsieur Benjamin TURCAUD représentant suppléant auprès du Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire.

14 - Désignation d'un représentant auprès du collège Georges Pompidou (Champtoceaux)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER Madame Claudine BIDET représentante auprès du collège Georges Pompidou de Champtoceaux.

15 - Désignation de représentants auprès d'AGIREC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER Monsieur Philippe GILIS représentant auprès d'AGIREC.

16 - Désignation de représentants auprès de l'Association Intermédiaire des Mauges (AIM)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER Mme Valérie DA SILVA FERREIRA représentante titulaire auprès de l'AIM ;
- DE DÉSIGNER Mme Mina MOKHLISSE représentante suppléante auprès de l'AIM.

17 - Désignation d'un représentant auprès de l'école de musique MÉLODIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER Monsieur Thomas PICOT comme représentant auprès de MÉLODIE.

18 - Désignation de représentants auprès du Centre socioculturel « Rives de Loire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour être représentantes auprès du centre socioculturel « Rives de Loire » :
 - Marie-Claude VIVIEN
 - Valérie DA SILVA FERREIRA
 - Thomas PICOT
 - Claudine BIDET
 - Alain TERRIEN

19 - Désignation des représentants auprès d'ALTER PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER Monsieur Ludovic SÉCHÉ représentant titulaire auprès d'ALTER PUBLIC ;
- DE DÉSIGNER Madame Sarah PRESSÉ représentante suppléante auprès d'ALTER PUBLIC.

20 - Désignation des représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Publique Locale (SPL) ÔsezMauges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER Madame Céline PIGRÉE représentante au conseil d'administration de la SPL ÔsezMauges ;
- DE DÉSIGNER Monsieur André MARTIN représentant à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL ÔsezMauges.

21 - Indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DÉCIDE de l'attribution des indemnités suivantes :

- Maire : 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - 7 Adjoints au Maire : 21,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - 2 Adjoints au Maire : 12,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - 1 Conseiller délégué : 12,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, au regard des missions confiées ;
 - 33 Conseillers : 2,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - Maire délégué de Bouzillé (strate 1000-3499 habitants) : 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Maire délégué de Champceaux (strate 1000-3499 habitants) : 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Maire délégué de Drain (strate 1000-3499 habitants) : 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Maire délégué de Landemont (strate 1000-3499 habitants) : 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Maire délégué de Liré (strate 1000-3499 habitants) : 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Maire délégué de Saint-Christophe la Couperie (strate 500-999 habitants) : 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - Maire délégué de Saint-Laurent des Autels (strate 1000-3499 habitants) : 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Maire délégué de Saint-Sauveur de Landemont (strate 1000-3499 habitants) : 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Maire délégué de La Varenne (strate 1000-3499 habitants) : 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- FIXE les indemnités de fonction à compter du 15 juillet 2022 comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération (ANNEXE).
- RAPPELLE que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales. Ces enveloppes doivent s'apprécier à l'échelle de la commune pour les fonctions de Maire, adjoints, conseillers et conseillers délégués et à l'échelle de chaque commune déléguée en fonction de leur strate de référence pour les maires délégués.
- INDIQUE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

22 - Majorations des indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- FIXE les majorations de l'indemnité de fonction du maire, des adjoints au maire et du conseiller avec délégation comme suit au titre de l'attribution de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un au moins des trois exercices précédents : application du taux des communes de 20 000 à 49 999 habitants (ANNEXE 2).
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La majoration des indemnités de fonction prendra effet dès le 15 juillet 2022,

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération

23 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible conformément aux motifs énoncés ci-dessus et à signer les contrats de travail et avenants ;
- DE PRÉCISER que les crédits suffisants seront prévus au budget communal ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fin de la réunion à 20h05.

*Affiché le 18 juillet 2022.
Le Maire,
André MARTIN*

